

1. Organisé par Voyages Thematours et Fondation Perlera, le concours se déroulera du 21 septembre 2014 au 23 octobre 2014

2. Admissibilité

Ce concours s'adresse à toute personne résidant au Québec âgée de 18 ans et plus, qui est inscrite à l'infolettre de Fondation Perlera en date du 23 octobre 2014 23 :59 :59. Nom, prénom, courriel et date de naissance seront demandés. Une participation par personne et par adresse de résidence. Aucun achat requis.

3. Conditions générales

1. Les participants doivent être abonnés et avoir donné leur consentement à l'infolettre de la Fondation Perlera;
2. Le tirage aura lieu le 24 octobre 2014 à midi et sera annoncé à 13 :00 sur la Page Facebook de la Fondation Perlera et sur la Page Facebook de Voyages Thematours;
3. La personne n'a pas à être présente lors du tirage;
4. Voyages Thematours communiquera avec le gagnant par courriel dans les heures suivant le tirage. Voyages Thematours se réserve le droit de faire une vérification d'identité;
5. Le gagnant recevra son prix donnant droit à un forfait et ce sans aucun frais de livraison. Le gagnant devra signer le formulaire d'acceptation du prix et répondre à une question d'ordre mathématique. Il est de la responsabilité du gagnant de se rendre disponible pour la réception de son prix;
6. Toute personne n'ayant pas réclamé son prix au plus tard le 23 janvier 2015 sera réputée y avoir renoncé. Un prix non réclamé deviendra nul;
7. PHOTOGRAPHIE, NOM ET ADRESSE. Voyages Thematours et Fondation Perlera se réservent le droit de photographier la personne gagnante et d'utiliser sa photographie et son nom pour des fins de diffusion et de publicités sur son site Web et ailleurs. Aucune compensation ou indemnité de quelque nature que ce soit ne peut être réclamée à cet égard;
8. Aucune compensation ne pourra être réclamée. Les organisateurs ne peuvent assumer aucune responsabilité pour les réclamations, pertes, dommages, frais ou dépenses pouvant découler de tout accident, blessure et/ou décès;
9. Les réservations sont sujettes aux disponibilités de l'Organisateur au moment de la réservation. Les taxes, frais d'aéroport, frais de douanes, frais d'entrée et cartes touristiques, surcharges, frais d'assurances, dépenses personnelles, assurance voyage personnelle et documentation de voyage ne sont pas inclus dans le Prix;
10. Le Prix offert doit être accepté tel qu'offert et n'est ni échangeable, ni remboursable, ni transférable ou monnayable. L'Organisateur du Concours se réserve le droit de disqualifier un Participant ou d'annuler sa participation s'il participe ou tente de participer au présent Concours d'une manière qui n'est pas conforme au présent

règlement. Ce Participant pourrait être confié aux autorités judiciaires compétentes. Toute décision de l'Organisateur du Concours à l'égard de cet aspect du Concours est finale;

11. La Fondation Perlera et Themateurs sont autorisés de solliciter tous les participants à travers les moyens de communications traditionnels (infolettres, courriels et autres) relativement aux services et aux produits offerts.

4. Description - prix

Le gagnant pourra choisir UN forfait parmi les quatre suivants :

Romantique - Une nuit dans le vieux Québec

- *Une nuit dans une chambre douillette*
- *Un souper table d'hôte au réputé restaurant l'Échaudé du Vieux-Port de Québec*
- *Une bouteille de mousseux (375 ml) livrée à la chambre*
- *Un petit-déjeuner de style continental livré à la chambre*

<http://www.hoteldescoutellier.com/forfait-romantique-Vieux-Quebec/forfait-fine-gastronomie>

Sportif- Mont-Tremblant

- *Une nuit hôtel pour 2 personnes*
- *Passe de ski pour 1 journée pour 2 adultes*

<http://www.tremblant.ca/fr/ski-et-golf/billets-et-passes/index.aspx>

Détente - Auberge Vieux Port + Bota Bota

- *Forfait circuit d'eau voyage illimité pour 2 personnes*
- *1 chambre King Deluxe côté Saint Paul à l'Auberge Vieux Port pour une nuit*

Famille - Village Vacances Valcartier

- *Forfait glissades + Rafting*
- *Hôtel « Le Saint Gabriel » : chambre multiples 4 personnes pour 1 nuit avec petit-déjeuner*
- *Passe pour la journée au village Valcartier pour 2 adultes / 2 enfants*

<http://www.lestgab.com/lesaintgabriel.php>

«Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler».